

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2021 À 16 H 30, PAR ZOOM

PRÉSENCES

Denis Miousse, président
 Ginette Côté, vice-présidente
 Manon Asselin, présidente-directrice générale et secrétaire
 Johanne Beaudoin
 Dave Charlton
 Josée Francoeur
 Pascale Lafortune
 Michaël Lavigne
 Clermont Martel
 Benoit Méthot
 Diane Ouellet
 Jean-Pierre Porlier
 France St-Pierre
 Solange Turgeon

ABSENCES

Roger Dubé
 Geneviève Fafard
 Jean-Marie Volland

Invités : Nathalie Castilloux, présidente-directrice générale adjointe
 Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 32.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution 2021-09-117

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 22 septembre 2021 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux**3.1. Séance publique régulière du 16 juin 2021****Résolution 2021-09-118**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 16 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

3.1.1. Affaires découlant de la séance publique régulière

La présidente-directrice générale, madame Manon Asselin, présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Nomination du directeur adjoint des soins infirmiers, volet opérationnel**
Madame Karine Nadeau, qui occupait cette fonction par intérim depuis le 22 mars 2021, est en poste depuis sa nomination par le conseil d'administration.
- **Reddition de comptes 2020-2021 du comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord – Recommandations et enjeux**
Les rencontres avec les directeurs seront planifiées durant le mois d'octobre et la réponse sera ensuite donnée au comité des usagers du centre intégré (CUCI) et le suivi sera effectué auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).
- **Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)**
Les formulaires doivent être remplis et transmis aux personnes concernées pour signature et envoi, par la suite, à la RAMQ, ce qui devrait se faire bientôt.
- **Engagement de l'établissement dans le continuum de traumatologie**
Le gabarit 1 a été transmis à l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS). Nous avons par la suite reçu l'attestation de conformité de la part du MSSS.

3.2. Séance spéciale à huis clos du 29 juin 2021

Résolution 2021-09-119

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 29 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

3.2.1. Affaires découlant de la séance spéciale à huis clos du 29 juin 2021

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Rapport de gestion 2020-2021 et rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services 2020-2021**
Le rapport annuel de gestion du CISSS et le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services 2020-2021 ont été transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux le 20 septembre pour dépôt à l'Assemblée nationale. Ils seront rendus publics par la suite.
- **Modification au permis d'exploitation**
La demande de modification portant sur l'ajout temporaire au permis du CISSS de la Côte-Nord de l'installation du Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation des Bâtisseurs a été transmise au ministre en juillet. Le CISSS est en attente de la réception du nouveau permis.

3.3. Séance spéciale à huis clos du 5 août 2021

Résolution 2021-09-120

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 5 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

3.3.1. Affaires découlant de la séance spéciale à huis clos du 5 août 2021

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Recommandation au ministre de la Santé et des Services sociaux pour le poste de président-directeur général adjoint**

La recommandation du conseil d'administration a été transmise au ministre en juin. La nouvelle présidente-directrice générale adjointe, madame Nathalie Castelloux, est en poste depuis le 13 septembre.

4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Tout d'abord, le président souligne l'entrée en poste de la présidente-directrice générale adjointe, madame Nathalie Castelloux.

Par la suite, il indique que, durant l'été, le CISSS de la Côte-Nord a eu à faire face à des ruptures de services dans certaines de ses installations en raison essentiellement de la pénurie de personnel infirmier. Ces décisions difficiles n'ont pas été prises de gaieté de cœur, bien sûr, et tout a été mis en œuvre pour diminuer le plus possible les impacts engendrés par ces situations auprès de la population.

Le président mentionne que la présidente-directrice générale, madame Manon Asselin, accompagnée de son prédécesseur, monsieur Claude Lévesque, a effectué une tournée des communautés autochtones, ce qui fut très apprécié par ces dernières.

Le président souligne aussi l'initiative de la présidente-directrice générale de tenir un lac-à-l'épaule avec son équipe de direction, les 9 et 10 septembre derniers. Le président assure l'appui du conseil d'administration aux recommandations qui sont ressorties de cette activité.

6. Rapport de la présidente-directrice générale

Madame Manon Asselin tient tout spécialement à remercier son prédécesseur, monsieur Claude Lévesque, pour le travail qu'il a effectué durant son mandat intérimaire et pour l'aide qu'il lui a apportée dans le transfert des dossiers.

Madame Asselin mentionne quelques activités qui se sont tenues depuis son entrée en poste, le 21 juin dernier :

- Rencontres avec les équipes du CISSS, le conseil d'administration, des élus municipaux et différentes parties prenantes du Ministère, incluant d'autres présidents-directeurs généraux de CISSS et CIUSSS.
- Rencontres avec certaines communautés autochtones avec lesquelles il a notamment été possible d'échanger sur les leçons apprises de la dernière année en lien avec la COVID.
- Visite de plusieurs installations du CISSS situées à Baie-Comeau, Port-Cartier et Sept-Îles de même qu'en Minganie et en Haute-Côte-Nord.
- Visite à Baie-Comeau du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, monsieur Lionel Carmant, les 30 et 31 août dernier.
- Visite d'Agrément Canada sur la Côte-Nord.
- Visite de l'équipe STAT du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qui a procédé à l'examen de l'urgence de l'Hôpital Le Royer à Baie-Comeau afin de nous aider à trouver des pistes de solution aux problèmes de débordement.

Madame Asselin indique que la période estivale a été ponctuée de défis. Le manque de personnel infirmier et autres professionnels de la santé a eu un effet sur les services partout en Côte-Nord, que ce soit au niveau des centres mère-enfant, des urgences, des dispensaires ou autres services en santé et services sociaux. Elle ajoute qu'il faudra travailler ensemble (CISSS, élus, syndicats, population) à trouver des pistes de solution Côte-Nord, pour la Côte-Nord, avec l'aide du Ministère.

La présidente-directrice générale fait part de quelques dossiers qui ont été traités depuis la dernière séance du conseil d'administration :

- Signature d'une affiliation universitaire avec l'Université Laval : celle-ci nous aidera à promouvoir, réaliser et améliorer au sein de l'établissement, dans les milieux de pratique avec une expertise établie, les stages d'enseignement et les activités de recherche.
- Rencontre avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) pour discuter de certains détails financiers du dispensaire urbain et autres aspects liés à ce projet.
- Planification pour faire face à la 4e vague de la COVID-19 et poursuite de la vaccination.
- Suivi du projet de groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U) à Sept-Îles dans le but que les premiers médecins et infirmières accueillent les premiers usagers à la fin du printemps 2023.
- Suivi de la démarche de sécurisation culturelle : projet soumis au MSSS afin d'améliorer la trajectoire de services en santé mentale, dépendance, itinérance et services sociaux généraux.
- Tenue du lac-à-l'épaule de l'équipe de direction (9 et 10 septembre) pour travailler sur divers dossiers dont, notamment, le redressement financier et l'optimisation des ressources infirmières.

7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

Chelsey Thomas, director of youth and development Coasters Association	<i>Question regarding what the plan is to ensure the St. Paul's clinic is sustained long-term, including the on-call service that is not currently available.</i> <i>Question concernant le plan pour assurer la pérennité de la clinique (CLSC) de Rivière-St-Paul, y compris le service de garde qui n'est pas disponible actuellement.</i>
---	--

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

9.1.1. Nominations – Membres actifs

Résolution 2021-09-121

Attendu la demande de nomination du D^r Alexandre Gauvreau, obstétricien-gynécologue, numéro de permis 01878, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « obstétrique-gynécologie (échographie obstétricale et pelvienne, GARE, hospitalisation courte durée, bloc opératoire, clinique externe et chimiothérapie) » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 7 septembre 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-98);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Alexandre Gauvreau, obstétricien-gynécologue, numéro de permis 01878;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « obstétrique-gynécologie (échographie obstétricale et pelvienne, GARE, hospitalisation courte durée, bloc opératoire, clinique externe et chimiothérapie) » pour la période du 22 septembre 2021 au 30 juin 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception de la copie de son diplôme;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-09-122

Attendu la demande de nomination du D^r Charles Fournier, omnipraticien, numéro de permis 00914, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale » à l'installation de Fermont;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 7 septembre 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-93);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Charles Fournier, omnipraticien, numéro de permis 00914;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Fermont;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale » pour la période du 22 septembre 2021 au 30 juin 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception de la copie de son diplôme;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-09-123

Attendu la demande de nomination du D^r Marc-Olivier Côté, omnipraticien, numéro de permis 00841, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale, incluant urgence, hospitalisation, soins prolongés (CHSLD), consultation en bureau et soins à domicile » à l'installation des Escoumins;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 7 septembre 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-95);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Marc-Olivier Côté, omnipraticien, numéro de permis 00841;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation des Escoumins;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale, incluant urgence, hospitalisation, soins prolongés (CHSLD), consultation en bureau et soins à domicile » pour la période du 22 septembre 2021 au 30 juin 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-09-124

Attendu la demande de nomination du D^r Nicolas Beaulieu, psychiatre, numéro de permis 20454, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « psychiatrie (TEC et clinique externe, hospitalisation en courte durée) – pédopsychiatrie, psychiatrie légale adulte » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 7 septembre 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-91);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Nicolas Beaulieu, psychiatre, numéro de permis 20454;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « psychiatrie (TEC et clinique externe, hospitalisation en courte durée) – pédopsychiatrie, psychiatrie légale adulte » pour la période du 22 septembre 2021 au 30 juin 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-09-125

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Elsa Hamel-Robert, omnipraticienne, numéro de permis 01613, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale, incluant urgence, hospitalisation, soins prolongés (CHSLD), consultation en bureau et soins à domicile » à l'installation des Escoumins;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 7 septembre 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-94);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Elsa Hamel-Robert, omnipraticienne, numéro de permis 01613;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation des Escoumins;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale, incluant urgence, hospitalisation, soins prolongés (CHSLD), consultation en bureau et soins à domicile » pour la période du 22 septembre 2021 au 30 juin 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception de la copie de son diplôme et à l'obtention d'un permis régulier auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-09-126

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Jasmine El Abboudi, omnipraticienne, numéro de permis 00868, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (mère-enfant incluant l'obstétrique, hospitalisation incluant les soins intensifs, gériatrie, médecine de jour, consultation externe générale) » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 7 septembre 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-97);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Jasmine El Abboudi, omnipraticienne, numéro de permis 00868;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;

- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale (mère-enfant incluant l'obstétrique, hospitalisation incluant les soins intensifs, gériatrie, médecine de jour, consultation externe générale) » pour la période du 22 septembre 2021 au 30 juin 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception de la copie de son diplôme et à l'obtention d'un permis régulier auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-09-127

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Laurence Côté, omnipraticienne, numéro de permis 00855, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (mère-enfant excluant l'obstétrique, hospitalisation incluant les soins intensifs, gériatrie, médecine de jour, consultation externe générale) » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 7 septembre 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-96);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Laurence Côté, omnipraticienne, numéro de permis 00855;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale (mère-enfant excluant l'obstétrique, hospitalisation incluant les soins intensifs, gériatrie, médecine de jour, consultation externe générale) » pour la période du 22 septembre 2021 au 30 juin 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception de la copie de son diplôme et à l'obtention d'un permis régulier auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-09-128

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Marie Julien, radiologiste, numéro de permis 01669, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « radiologie diagnostique, tomodensitométrie, IRM, échographie, radiographie, mammographie, fluoroscopie, radiologie d'intervention » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 7 septembre 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-92);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Marie Julien, radiologiste, numéro de permis 01669;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « radiologie diagnostique, tomodensitométrie, IRM, échographie, radiographie, mammographie, fluoroscopie, radiologie d'intervention » pour la période du 22 septembre 2021 au 30 juin 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception de la copie de son diplôme;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-09-129

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Marie Maude Bolduc, omnipraticienne, numéro de permis 01651, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (urgence mineure, urgence majeure et prise en charge GMF-U) » à l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 7 septembre 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-99);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Marie Maude Bolduc, omnipraticienne, numéro de permis 01651;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale (urgence mineure, urgence majeure et prise en charge GMF-U) » pour la période du 22 septembre 2021 au 30 juin 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception de la copie de son diplôme et à l'obtention d'un permis régulier auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-09-130

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Marie-Laurence Dionne, omnipraticienne, numéro de permis 01667, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale – hospitalisation (psychiatrie, soins intensifs, usagers en observation), SAM, urgence mineure, urgence majeure et prise en charge GMF-U » avec une pratique principale à Baie-Comeau et une pratique secondaire à Forestville;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 7 septembre 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-100);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Marie-Laurence Dionne, omnipraticienne, numéro de permis 01667;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord avec une pratique principale à Baie-Comeau et une pratique secondaire à Forestville;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale – hospitalisation (psychiatrie, soins intensifs, usagers en observation), SAM, urgence mineure, urgence majeure et prise en charge GMF-U » pour la période du 22 septembre 2021 au 30 juin 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception de la copie de son diplôme et à l'obtention d'un permis régulier auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.2. Nomination – Membre conseil**Résolution 2021-09-131**

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Élisabeth Albert, radiologiste, numéro de permis 00516, à titre de membre conseil au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « TAFD – Projet dépistage cancer pulmonaire » pour toutes les installations du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 7 septembre 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-103);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Élisabeth Albert, radiologiste, numéro de permis 00516;

- **De lui accorder** un statut de membre conseil au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens pour toutes les installations du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « TAFD – Projet dépistage cancer pulmonaire » pour la période du 22 septembre 2021 au 30 juin 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.3. Changement de statut

Résolution 2021-09-132

Attendu la demande formulée par la D^{re} Mary Catherine Ozcelik, dentiste, numéro de permis 20412, membre actif, afin de procéder à un changement de son statut à celui de membre associé avec des privilèges en « dentisterie » pour les installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 7 septembre 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-101);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut de la D^{re} Mary Catherine Ozcelik, dentiste, numéro de permis 20412, de membre actif à celui de membre associé à compter du 7 novembre 2021;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « dentisterie » pour les installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.4. Modification de privilèges

Résolution 2021-09-133

Attendu la demande formulée par le D^r Louis-Charles Moreau, omnipraticien, numéro de permis 16116, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, afin de procéder à l'ajout de privilèges aux « CHSLD Boisvert et CHSLD N.-A.-Labrie »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable de la cheffe régionale du département clinique de médecine générale;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 7 septembre 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-102);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges du Dr Louis-Charles Moreau, omnipraticien, numéro de permis 16116, par l'ajout de privilèges aux « CHSLD Boisvert et CHSLD N.-A.-Labrie »;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 22 septembre 2021;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.5. Démissions

Résolution 2021-09-134

Attendu la démission de la D^{re} Anne-Marie Gauthier, omnipraticienne, membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 23 juillet 2021;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-104);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Anne-Marie Gauthier, omnipraticienne, numéro de permis 19402, à compter du 1^{er} octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-09-135

Attendu la démission de la D^{re} Hélène Meunier, omnipraticienne, membre associé à l'installation de Baie-Comeau, par lettre reçue le 8 juillet 2021 et annonçant son départ à la retraite;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-105);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Hélène Meunier, omnipraticienne, numéro de permis 99131, à compter du 30 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-09-136

Attendu la démission de la D^{re} Stéphanie Morneau, dentiste-conseil et membre associé au sein du département régional de santé publique, par lettre reçue le 17 août 2021;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-106);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Stéphanie Morneau, dentiste, numéro de permis 96769, à compter du 7 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

9.1.6. Chefferie du service de l'urgence de l'Hôpital de Sept-Îles

Résolution 2021-09-137

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Attendu l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu l'avis favorable des membres du service clinique de l'urgence lors de leur rencontre;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-90);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D^r Mathieu Maltais, numéro de permis 15563, à titre de chef du service clinique de l'urgence de l'Hôpital de Sept-Îles à compter du 1^{er} juillet 2021.
- **D'approuver** la nomination de la D^{re} Frédérique Roy, numéro de permis 16121, à titre de cheffe du service clinique de l'urgence de l'Hôpital de Sept-Îles à compter du 1^{er} juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

9.2. Régime d'emprunts à long terme au 31 décembre 2022

Résolution 2021-09-138

Attendu que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 125 253 284,55 \$;

Attendu que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

Attendu que le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 12 août 2021;

Il est proposé et appuyé :

1. **QU'**un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 125 253 284,55 \$, soit institué;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de

l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement temporaire jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date d'acceptation provisoire des travaux;
 - ii. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipement ou d'informatique, incluant leur coût de financement temporaire jusqu'au 30 juin suivant la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
 - iii. le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
 - iv. le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement;
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- la présidente-directrice générale;
 - la présidente-directrice générale adjointe;
 - le directeur des ressources financières;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. **QUE**, dans la mesure où l’Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d’emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d’emprunts.

Adopté à l’unanimité.

10. Dossiers en cours

10.1. COVID-19 – Bilan épidémiologique et couverture vaccinale sur la Côte-Nord

Le docteur Richard Fachehoun, directeur de santé publique de la Côte-Nord, indique que la situation épidémiologique est stable sur la Côte-Nord. Il mentionne que huit nouveaux cas se sont ajoutés depuis le début du mois de septembre, dont une éclosion de moins de cinq cas. Deux cas demeurent actuellement actifs. Le nombre total de cas confirmés de COVID-19 sur la Côte-Nord est de 600 depuis le début de la pandémie.

Le docteur Fachehoun confirme que le CISSS est prêt à faire face à la 4^e vague qui est en cours. Des rencontres régulières ont lieu avec divers partenaires (élus, centres de services scolaires, etc.) pour suivre l’état de la situation.

Le docteur Fachehoun fait ensuite le point sur la couverture vaccinale par tranche d’âge (par MRC et pour la Côte-Nord). La couverture vaccinale chez les 18 à 39 ans (Côte-Nord) et pour le secteur de Caniapiscau (toutes tranches d’âge confondues) demeure sous optimale. Toutefois, une amélioration de la couverture vaccinale a été constatée chez le groupe d’âge des 12 à 17 ans.

Le travail se poursuit sans relâche afin de permettre l’atteinte d’une couverture vaccinale optimale dans toutes les municipalités de la Côte-Nord et dans chacune des tranches d’âge afin de limiter la transmission du variant Delta.

11. Nouveaux dossiers

11.1. Renouvellement des comités du conseil d’administration

11.1.1. Comité de vérification

Résolution 2021-09-139

Attendu la nécessité de procéder annuellement au renouvellement du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes au comité de vérification :
 1. Administrateur, président du comité de vérification : Michaël Lavigne
 2. Administratrice : Diane Ouellet
 3. Administratrice : Ginette Côté
 4. Administrateur : Jean-Pierre Porlier
 5. Administrateur ou administratrice : vacant
 6. La présidente-directrice générale (invitée permanente)
 7. Le directeur des ressources financières (invité permanent sans droit de vote)

Adopté à l’unanimité.

11.1.2. Comité de gouvernance et d'éthique

Résolution 2021-09-140

Attendu la nécessité de procéder annuellement au renouvellement du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes au comité de gouvernance et d'éthique :
 1. Administratrice, présidente du comité de gouvernance et d'éthique : Johanne Beaudoin
 2. Administratrice : Solange Turgeon
 3. Administratrice : Josée Francoeur
 4. Administrateur : Michaël Lavigne
 5. Le président du conseil d'administration
 6. La présidente-directrice générale (membre d'office)

Adopté à l'unanimité.

11.1.3. Comité de vigilance et de la qualité

Résolution 2021-09-141

Attendu la nécessité de procéder annuellement au renouvellement du comité de vigilance et de la qualité

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes au comité de vigilance et de la qualité :
 1. Administrateur désigné par le comité des usagers (membre d'office), président du comité de vigilance et de la qualité : Jean-Pierre Porlier
 2. Administratrice : Johanne Beaudoin
 3. Administrateur : Michaël Lavigne
 4. La présidente-directrice générale (membre d'office)
 5. La commissaire aux plaintes et à la qualité des services (membre d'office)
 6. Le président du conseil d'administration (invité permanent)
 7. La directrice des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique (invitée permanente sans droit de vote).

Adopté à l'unanimité.

11.1.4. Comité de révision

Résolution 2021-09-142

Attendu la nécessité de nommer un membre du conseil d'administration au comité de révision;

Attendu que le D^r Arab Boussaid a confirmé son intérêt à renouveler son mandat au sein du comité de révision;

Attendu que la D^{re} Valérie Therriault a confirmé son intérêt à renouveler son mandat au sein du comité de révision;

Attendu la résolution du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) recommandant les nominations de la D^{re} Valérie Therriault et du D^r Arab Boussaid (résolution CMDP-2021-110);

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer**, au comité de révision, pour un mandat de trois ans :
 - Membre du conseil d'administration : Denis Miousse, président du comité de révision
 - Membre du CMDP : D^{re} Valérie Therriault
 - Membre du CMDP : D^r Arab Boussaid

Adopté à l'unanimité.

11.2. Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse-directeurs provinciaux (DPJ-DP) 2020-2021

Plus tôt aujourd'hui se tenait le 18^e bilan des directeurs de la protection de la jeunesse et directeurs provinciaux (DPJ-DP) du Québec, sous le thème « Les enfants notre priorité ». Une conférence de presse a ainsi eu lieu par Zoom, conviant notamment les médias et l'ensemble du personnel de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

Madame Marlene Gallagher présente le bilan annuel de la DPJ de la Côte-Nord.

Notons les éléments suivants :

- Au Québec, le nombre de signalements a diminué durant la dernière année, ce qui semble s'expliquer par le contexte de la pandémie de la COVID-19 qui a mené à des périodes de confinement, ce qui ne permettait pas aux principales sources de signalements (policiers, milieu scolaire, divers organismes) de jouer pleinement leur rôle de vigie.
- Sur la Côte-Nord, 3 863 signalements ont été reçus, ce qui équivaut à 10,5 situations signalées par jour (baisse de 5,4 % par rapport à l'année précédente);
- Le nombre de signalements retenus s'élève à 994 (25 % des signalements traités);
- 56,2 % des signalements retenus ont conclu à une décision de sécurité ou développement compromis;
- 1339 enfants font l'objet d'un suivi en protection de la jeunesse sur la Côte-Nord, ce qui équivaut à une hausse de 14 % par rapport à l'année précédente (hausse de 7 % au Québec);
- 74 % des enfants dont la situation est prise en charge par la DPJ sont demeurés dans leur milieu familial ou chez des tiers significatifs;
- Principales problématiques signalées sur la Côte-Nord touchant le développement ou la sécurité des enfants et commandant un suivi à la protection de la jeunesse :
 - Risque sérieux de négligence (31,0 %);
 - Négligence (24,9 %);
 - Mauvais traitements psychologiques (18,7 %);
 - Troubles de comportement (9,9 %);
- 129 adolescents ont reçu des services dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (diminution de 3,2 % par rapport à l'an dernier);
- L'enjeu de main-d'œuvre et la pression exercée sur les services de la protection de la jeunesse demeurent des défis de taille;
- Projets porteurs pour les enfants et les familles de la Côte-Nord au cours de la prochaine année : projet de prise en charge de certains services par la communauté de Nutashkuan, embauche d'une agente de liaison culturelle dans la communauté d'Uashat mak Mani-Utenam, projet d'implantation de l'approche « Ma famille, ma communauté » sur la Côte-Nord.

11.3. Désignation du responsable des approbations auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Résolution 2021-09-143

Attendu que le président-directeur général est la personne en autorité qui peut agir et signer tout document requis auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

Attendu qu'une résolution du conseil d'administration est requise pour déléguer cette responsabilité à une autre personne;

Attendu que le chef de service réception, accueil et archives, madame Marjolaine Chaussé, est la personne responsable de la gestion documentaire au sein de l'établissement;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la désignation de madame Marjolaine Chaussé, chef de service réception, accueil et archives, à titre de responsable des approbations pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Adopté à l'unanimité.

12. Rapports des comités

12.1. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 21 septembre 2021. Le président du comité de vérification, monsieur Michaël Lavigne, fait part des sujets abordés lors cette rencontre :

- Suivi de la situation financière et plan directeur de redressement financier;
- Suivi des dépenses COVID-19;
- Recommandation de la nomination de l'auditeur externe;
- Recommandation du rapport financier trimestriel (AS-617);
- Régime d'emprunts à long terme.

12.1.1. Nomination de l'auditeur externe pour 2021-2022

Monsieur Denis Miousse déclare son conflit d'intérêts et se retire pour ce point.

Résolution 2021-09-144

Attendu l'obligation de respecter la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu qu'un appel d'offres public a été diffusé pour retenir les services d'un auditeur externe;

Attendu la nomination de la firme Mallette à titre d'auditeur externe pour l'exercice 2019-2020 lors de la séance du 25 septembre 2019;

Attendu la satisfaction de la direction des services rendus par la firme;

Attendu que le comité de vérification approuve le renouvellement de la firme Mallette pour le prochain exercice financier;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la nomination de la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés, à titre d'auditeur externe pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, pour une somme de 73 750 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, sur recommandation favorable de la direction et du comité de vérification.

Adopté à l'unanimité.

12.1.2. Rapport financier trimestriel au 19 juin 2021

Résolution 2021-09-145

Attendu les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

Attendu que, selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

Attendu que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige la présidente-directrice générale à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

Attendu la démarche conjointe avec le MSSS afin de trouver des solutions pérennes;

Attendu la recommandation favorable du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le rapport trimestriel de la période 3, se terminant le 19 juin 2021, du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision déficitaire de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations de 49 801 139 \$;

- **D'autoriser** le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

Adopté à l'unanimité.

12.2. Comité ressources humaines

La présidente du comité ressources humaines, madame Solange Turgeon, signale que le comité ressources humaines n'a pas pu se réunir avant la séance publique du conseil d'administration. Elle présente toutefois le bilan des activités réalisées au cours des derniers mois :

- Liste de rappel, avantages sociaux et rémunération : traitement de très nombreuses requêtes pour tenter de couvrir tous les quarts de travail durant la période estivale;
- Dotation, recrutement et stages :
 - Depuis le 1^{er} avril : 400 embauches (324 départs);
 - Campagne nationale de recrutement débutée le 17 mai : 653 curriculum vitae reçus, ce qui a mené à 194 embauches pour divers titres d'emplois;
 - Stages : 155 stagiaires confirmés dans nos installations pour les prochains mois;
- Relations de travail : négociations au niveau national.

12.3. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier mentionne que les comités d'usagers et de résidents ont repris ou reprendront bientôt leurs activités en septembre. Il réitère l'importance que ces comités ont auprès des résidents et des usagers. Les coordonnées pour contacter ces comités se trouvent sur le site Web du CISSS de la Côte-Nord, que ce soit pour présenter une demande d'assistance, obtenir de l'information ou pour faire part de son intérêt à devenir membre de l'un de ces comités.

12.4. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 7 et le 14 septembre 2021, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets abordés lors de ces rencontres sont les suivants :

- Échanges avec monsieur Marcelo Gomez Molina, d'Agrément Canada
- Régime d'examen des plaintes
 - 23 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 8 juin 2021, 14 recommandations ont été complétées le 14 septembre 2021 et 64 dossiers demeurent en étude;
 - Suivi du tableau de bord du commissariat aux plaintes et à la qualité des services.
- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique
 - Suivi – Comité des usagers partenaires (comité expérience usager);
 - Gestion des effectifs;
 - Sondage soutien à domicile;
 - Suivi des autres dossiers qualité.
- Autres dossiers
 - Problématiques d'hygiène des patients en transit vers un établissement externe.

12.5. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 16 septembre 2021, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Voici les sujets abordés lors de cette rencontre :

- Rapport Laurent – Impacts sur notre organisation (première partie);
- Affaires autochtones et sécurisation culturelle;
- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2021;
- Ajout au questionnaire d'évaluation des séances du conseil d'administration;
- Analyse des résultats des évaluations annuelles du conseil d'administration – Procédure;

- Plan de formation pour les membres du conseil d'administration – Suivi;
- Rapport sur les statistiques des mises sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental;
- Avis du conseil multidisciplinaire sur la qualité des soins et des services offerts;
- Smartsheet – Grands dossiers.

13. Affaires nouvelles

13.1. Démission d'un membre du conseil d'administration

Résolution 2021-09-146

Attendu la démission de la D^{re} Pascale Lafortune comme membre désignée par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord;

Attendu que le conseil d'administration doit en prendre acte;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Pascale Lafortune comme membre du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord et d'en aviser le ministre de la Santé et des Services sociaux;
- **D'enclencher** le processus auprès du CMDP afin de pourvoir le poste laissé vacant.

Adopté à l'unanimité.

14. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Aucune question n'est posée.

15. Clôture de la séance

Résolution 2021-09-147

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 22 septembre 2021 à 18 h 42.

Adopté à l'unanimité.

Denis Miousse
Président

Manon Asselin
Secrétaire